



## **Les femmes ne sont pas des incubateurs à louer!**

**Pour diffusion immédiate**

Montréal, le 27 mars 2018 - C'est avec consternation que nous avons appris qu'un député libéral de la Chambre des Communes propose d'encourager l'exploitation des femmes et la marchandisation du corps des femmes. Il veut mettre à vendre le ventre des femmes dans le commerce, comme tout autre bien. Et il veut aussi rendre possible la commercialisation des enfants, comme n'importe quel bien.

Avec sa proposition de rémunérer les mères porteuses, le député Anthony Housefather démontre sa totale méconnaissance des enjeux et son mépris à l'égard des êtres humains dont les femmes et les enfants et particulièrement les femmes pauvres, en affirmant que de porter un enfant pour des commanditaires peut être une avenue économique. Ce ne sont certainement pas les femmes riches qui vont porter les bébés pour des parents commanditaires!

Le député nous présente sa proposition sans qu'il y ait eu débat comme s'il s'agissait d'un simple projet de loi privé alors qu'il porte sur la location d'utérus et l'achat d'enfants. Rien de moins. Avons-nous voté pour cela? Une société qui accepte qu'un enfant devienne objet d'un contrat qui repose sur l'exploitation du corps des femmes a perdu de vue l'inviolabilité de la vie humaine.

### **Mères porteuses, esclavage des temps modernes.**

Porter un enfant pour des commanditaires ne peut être banalisé comme étant un choix comme un autre, qui découle de la liberté de disposer de son corps. Cette représentation est un leurre. Il s'agit, au contraire, d'un engagement à remettre pendant 9 mois à ces commanditaires toutes les décisions qui concernent son corps : ce que la femme peut ou pas manger, si elle peut ou pas avoir des relations sexuelles, s'il doit y avoir avortement en présence de «trop» d'embryons, s'il doit y avoir césarienne, etc. Bien loin de la liberté de disposer de son corps, alors qu'on accorde des droits à des commanditaires ...

### **L'industrie du désir d'enfants**

Oubliez l'image de la femme qui porte un enfant pour sa soeur. Il s'agit plutôt ici de consolider, au Canada, une industrie, ce que M. Housefather oublie de mentionner dans son plaidoyer... Le gouvernement a d'ailleurs, à l'automne 2017, mené une consultation auprès de ce qu'il a défini comme l'industrie de la procréation assistée et le vocabulaire utilisé témoigne de la nature de la

choses : produits, traçabilité des produits, distributeurs, importateurs, traiteurs<sup>1</sup>. C'est une industrie qui se cache derrière l'exploitation du désir légitime d'avoir un enfant pour proposer des solutions basées sur la marchandisation qui atteignent la dignité des femmes et des enfants.

Le désir d'enfants ne donne pas des droits, même à ceux qui ont de l'argent. À ce moment-ci où les femmes joignent leurs voix pour dénoncer les abus de toutes sortes dont elles sont victimes et exigent le respect de leur dignité en tant que personnes, on ne peut tolérer tout discours ni surtout toute pratique qui les réduit à être considérées comme des incubateurs destinés à assurer la descendance des privilégiés.

Signer des contrats avec une mère porteuse pour qu'elle remette à terme l'enfant qu'elle a porté pendant 9 mois est le summum de la marchandisation de la vie humaine.

-30-

Source : Diane Guilbault , PDF Québec  
438-333-3494

---

<sup>1</sup> À L'INTENTION DES INTERVENANTS DE L'INDUSTRIE DE LA PROCRÉATION ASSISTÉE

Sondage auprès des intervenants du secteur de procréation assistée touchés par la proposition de Santé Canada d'élaborer un règlement en vertu de la *Loi sur la procréation assistée*, 2017